

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 9 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Gérard BÂCLE, Sophie GRANGER, Bethy LECOEUR, Sylvain DUBEST et Jean-Philippe BUCHET.
- 0 absent avec pouvoir
- 3 absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Sylvie DOUCEAU élue à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 13/12/2024 : APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

• Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - Orange

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL : il convient de demander à Orange, la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2024. Selon le calcul, la collectivité va demander 813.77€ arrondi à 814€.
Le Conseil municipal APPROUVE l'inventaire des réseaux au 31/12/2024, APPROUVE le calcul et le résultat et SOLLICITE auprès d'Orange le versement de la redevance pour un montant de 814€.

VOTE = POUR à l'unanimité

• Comité Social Territorial - DUERP

- Lecture par Sophie GRANGER. Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques en milieu Professionnel) a été mis à jour. Il convient de le faire valider par le Comité Social Territorial.
Le conseil municipal VALIDE la mise à jour et autorise le Maire à déposer un dossier de saisine du CST pour la séance du 14 février 2025.

VOTE = POUR à l'unanimité

• Protection Sociale Complémentaire

- Lecture par Sylvie DOUCEAU. Le Maire explique qu'il convient de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne (CDG87) pour lancer une consultation nécessaire à l'éventuelle conclusion d'une convention de groupe concernant la Protection Sociale Complémentaire volet « santé » qui passera obligatoire au 1^{er} janvier 2026.
Après en avoir débattu, le conseil municipal AUTORISE Le Maire à donner mandat au CDG87 pour lancer une consultation, négocier (pour son compte) un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat, pour déterminer les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusions de cet accord et pour approuver l'accord signé. Il AUTORISE aussi, in fine, Le Maire à signer ou non, la convention.

VOTE = POUR à l'unanimité

• Demandes de subventions

- Lecture par Jean-Philippe BUCHET et explications par Le Maire du projet de rénovation/modernisation du parc d'éclairage public communal. Ce projet, d'un montant total évalué à 64 748.46 € HT peut faire l'objet d'obtention de subventions auprès de divers organismes.
Il est donc proposé de déposer des dossiers auprès des organismes où ce projet est éligible.
Le conseil municipal AUTORISE le Maire à compléter, déposer et défendre ce dossier.

VOTE = POUR à l'unanimité

• Convention pour l'entretien des chemins

- Lecture par Didier CHARPENTIER et explications par Le Maire qui a sollicité la commune de Saillat sur Vienne pour faire l'entretien des chemins avec du matériel adapté. Il expose les termes de la convention et la soumet au vote des membres du conseil municipal.
Le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention et AUTORISE le Maire à la signer et à inscrire les montants au budget.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Vente de 2 petites parcelles

- Monsieur Charpentier sort afin de laisser le conseil municipal discuté de cette affaire le concernant.
- Lecture par Gérard BÂCLE et explications par Le Maire. La commune a acheté un bâtiment au village de Chanliat en 2024. 2 petits jardinets (105m² au total) faisaient partie du lot et sont inexploitable pour la commune car trop petits et non-attendants au bâtiment. Le Maire propose de les vendre à un habitant de Chanliat pour se faire un jardin attenant à sa maison et propose un prix moyen de 2€/m². Le conseil municipal en débat et reconnaît que cet habitant entretient ces 2 jardinets depuis longtemps (avec l'accord des anciens propriétaires). Il VALIDE donc la vente à cet habitant ainsi que la proposition du prix à 2€/m². Il VALIDE aussi le choix du Notaire.

VOTE = POUR à la majorité

- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) - complément

- Lecture par Sylvie DOUCEAU du projet de délibération. Monsieur Le Maire rappelle que les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) ont été définies et validées dans la commune. Il propose de compléter la ZAE nR communale par une zone sur laquelle un agriculteur projette l'installation des panneaux agrivoltaïques. Il évoque qu'il y a eu une consultation citoyenne entre le 24 janvier et le 7 février 2025 à ce sujet et qu'aucune observation n'a été faite en mairie. Cette zone complémentaire a été étudiée et est présentée pendant la séance. Les élus discutent les éléments. Les membres du conseil municipal VALIDENT cette nouvelle zone complémentaire.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Convention de mise à disposition d'un local communal

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL. Le Maire explique la demande de l'ACCA : le bâtiment où se trouvait leur local de chasse a été vendu. Ainsi, ils recherchent un nouveau local. Le Maire propose de leur mettre à disposition une partie du nouveau bâtiment « la grange d'Edouard » à Chanliat et de signer la convention présentée. Le Conseil municipal APPROUVE cette proposition et les termes de la convention proposée et l'AUTORISE à la signer.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Motion pour le maintien et le développement des RASED

- Lecture par Eléonore BEAUBREUIL d'une motion proposée pour le maintien et le développement des RASED. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ADOPTENT la motion proposée.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Déploiement de la fibre

- Lecture par Didier CHARPENTIER et explications par Le Maire qui expose aux membres du Conseil Municipal, avoir reçu une demande de l'entreprise CIRCET (pour Orange) d'implanter 46 appuis/poteaux Télécom pour le déploiement de la fibre sur le territoire de la Commune de Saint Martin de Jussac, entre Le Bourg et le village de Chez Mingou. Il explique que le tracé de cette implantation passerait devant la salle polyvalente communale, devant l'église, le cimetière, par Praneuf, se poursuivrait par La Lande jusqu'à Chez Mingou, pour une longueur totale d'environ 1357 mètres. Il rappelle la campagne d'effacement des réseaux aériens (électriques et de télécommunications) dans les années 2006 à 2010 et que ce tracé partant du Bourg de Saint Martin de Jussac se trouve dans le périmètre de protection des Monuments Historiques de l'église communale dont le clocher en bardeaux de châtaignier a été récemment restauré sous la surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ainsi, il demande l'avis des membres du Conseil Municipal concernant ce projet.

Le conseil municipal VALIDE les arguments de Monsieur Le Maire, VOTE CONTRE l'implantation de 46 poteaux et AUTORISE Le Maire à se mettre en contact avec l'ABF et l'entreprise CIRCET pour valider une implantation plus respectueuse.

VOTE = CONTRE à l'unanimité

Monsieur Sylvain DUBEST quitte la séance à 20h03, après les votes de délibérations.

Questions diverses : NÉANT

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Jean-Philippe BUCHET dit qu'il a fait procéder à l'isolation à 1€ par une entreprise sérieuse et que tout n'est pas « arnaque » comme on le voit souvent. Ce programme d'économie d'énergie est encore en cours pour 2025, valable à la fois pour les particuliers comme pour les entreprises.
- Monsieur Le Maire donne la liste des délibérations et fait part du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin du 03/02/2025, diffusion obligatoire pour les élus du territoire.
- Monsieur Le Maire informe que la Commune est passée au CFU (Compte Financier Unique) et que cela va remplacer les Comptes de gestion et Administratifs.
- Mesdames DOUCEAU, BEAUBREUIL et GRANGER informent qu'une « nuit de la chouette » va être organisée à Saint Martin de Jussac le 15 mars prochain à 20 heures.
- Monsieur Le Maire informe que les derniers travaux de pose de nouvelles fenêtres au logement communal ont été fait ce lundi 3 février et que la commune va pouvoir demander le solde des subventions pour le projet de « rénovation d'un ancien logement communal » .

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

La séance est levée à 20h34.

La secrétaire de séance,



Sylvie DOUCEAU

Le Maire,



Alain FAVRAUD